



ERRATUM

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1790

ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BOISBRIAND SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2025

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

L'avis public d'adoption future du Projet de règlement RV-1790 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2025 a paru sur le site Internet de la Ville le 8 janvier 2026 et a été affiché au bureau de la municipalité le même jour.

Une erreur d'écriture s'est glissée dans la date d'adoption future de ce règlement. L'avis public mentionne le 20 janvier 2025 alors qu'on aurait dû lire le 20 janvier 2026.

Boisbriand, ce 13 janvier 2026.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA